

1. J'ai terminé ma pré-inscription et je n'ai pas reçu de mail de confirmation ?

C'est normal. Une fois que vous avez validé votre pré-inscription ou pré-réinscription, vous ne recevez aucun accusé de réception. Votre dossier sera traité entre le 25 août et le 14 septembre. Si le dossier est conforme, vous recevrez un premier mail pour régler vos droits d'inscription et une fois cette démarche faite, vous en recevrez un second vous indiquant comment récupérer votre certificat de scolarité et votre compte informatique si vous êtes primo-arrivant. Si vous êtes boursier, vous ne recevrez que le second mail une fois votre dossier contrôlé.

2. Quand vais-je payer mes droits d'inscription ?

Dès que vous y serez invité par mail et après contrôle de votre dossier de pré-inscription ou pré-réinscription. Votre inscription ne sera finalisée qu'une fois ces droits acquittés et votre justificatif de paiement de ces droits se trouvera sur le certificat de scolarité que vous aurez la possibilité de télécharger.

3. Quand serais-je régulièrement inscrit ?

Dès que vous aurez reçu un mail vous invitant à télécharger votre certificat de scolarité. Les contrôles des inscriptions vont se dérouler du 25 août au 14 septembre selon un ordre préétabli - disponible en page 1 de la circulaire. Durant cette période, il est inutile de venir nous demander où en est votre dossier. Nous ne pourrions pas vous répondre car nous nous mobilisons uniquement sur cette activité.

4. Quel est le document attendu comme justificatif d'accès à la formation demandée ?

Pour les admis sur dossier, ce n'est en aucun cas la lettre d'admission. Le justificatif d'accès est un titre (diplôme) ou une attestation de réussite de niveau conférant des ECTS.

Exemple : vous avez été admis en Master1, vous devez justifier d'un diplôme de Licence minimum ou d'un justificatif équivalent au 180 ECTS comme une attestation de réussite de licence ou un relevé de notes de L3 qui mentionnera les 60 ECTS acquis de la L3.

Attention, une CPGE ne peut délivrer que des attestations d'acquis de 120 ECTS maximum. Une attestation de 180 ECTS doit être établie par un établissement habilité à délivrer le diplôme de la Licence.

5. Je viens de me préinscrire et mes droits de scolarité sont de 0 alors que je ne suis pas boursier. Est-ce normal ?

Oui, si vous avez suivi toutes les instructions fournies dans les guides, les droits qui s'affichent sont normalement à « 0 ». (choix du type d'inscription positionné à **Anticipation**) Lorsque nous traiterons votre dossier, les différentes rubriques seront complétées correctement et les droits corrects s'afficheront en tenant compte des formations demandées, votre situation sociale, votre nationalité..... Vous ne serez invité(e) à payer qu'ensuite. Cette opération aura lieu entre le 24 août et le 14 septembre 2021.

6. Je ne trouve pas mon diplôme sur coriandre.

1- Avez-vous bien **coché** et **completé** sous l'onglet **Titre d'Accès** – Cadre **Diplôme/autre titre d'accès à la formation souhaitée**

Avez-vous un autre titre d'accès/diplôme permettant de vous inscrire à la formation souhaitée (CPGE, DUT, Licence, autre...) ? Si oui, cochez la case.
Si oui, passer au point 2

2 – Onglet **Formations Envisagées**

Pour trouver votre formation, vous devez sélectionner dans **Diplôme** la mention du diplôme que vous allez préparer

Exemple : pour le master FEADèP SV-STU, la mention est biologie (voir Q2 comment retrouver la mention de mon master si vous ne la connaissez pas) 2

Vous aurez ensuite le **Parcours type** à renseigner.

C'est dans le parcours type que vous trouverez Formation à l'enseignement, Agrégation en sciences de la vie, sciences de la terre et de l'univers et Développement professionnel dont l'acronyme est FEADèP

Voici comment cela se matérialise sur Coriandre à partir de l'exemple pris



The screenshot shows a form with three main fields and two buttons. At the top right, there are two buttons: 'Ajouter' (with a green plus icon) and 'Modifi' (with an orange pencil icon). Below these are three dropdown menus:

- Diplôme ***: The selected value is 'Master Biologie - Biologie'. There is a blue question mark icon to the right.
- Parcours type**: The selected value is 'ZM72804 - Formation à l'Enseignement, Agrégation en Sciences de la Vie, Sciences de la'. There is a blue question mark icon to the right.
- Type inscription ***: The selected value is 'Anticipation'. There is a blue question mark icon to the right.

At the bottom right of the form area, there is a label **Régime d'inscription**.

NB : Toutes les formations FEADèP sont en libellé long sur Coriandre.

7. Comment trouvez la mention de mon master

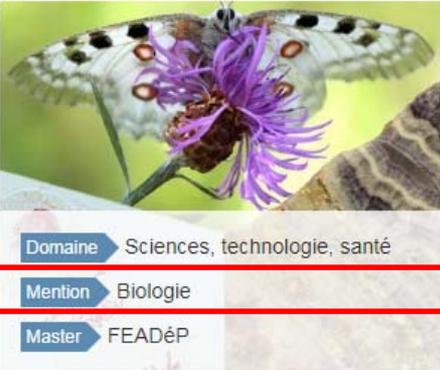
Vous trouverez cette indication sur ce site, <http://www.ens-lyon.fr/formation/offre-de-formation/vue-masters>

Parcourez les vignettes jusqu'à repérer votre parcours. Dans notre exemple :



The screenshot shows a navigation menu with three items: 'FEADÉP SCIENCES DE LA VIE, SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS', 'Domaine Sciences, technologie, santé', and 'Master FEADÉP'. A red box highlights the first item, and a red arrow points from it to a larger, detailed view of the 'Mention Biologie' item on the right.

En cliquant sur la vignette, vous obtenez une nouvelle vignette où apparaît la mention



The detailed view shows the 'Mention Biologie' item highlighted with a red box. It includes a butterfly on a purple flower image and the text 'Domaine Sciences, technologie, santé', 'Mention Biologie', and 'Master FEADÉP'.

8. Je demande une césure et dois télé-verser une pièce jointe, laquelle ?

La demande de Césure à télé-verser ne concerne que les césures de Master.

Pour une **césure de Master**, vous devez téléverser **obligatoirement** votre demande ; idéalement signée de toutes les parties. Si ce n'est pas encore le cas, téléversez-là à minima avec votre signature.

Pour les normaliens en réinscription souhaitant réaliser une **césure dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon**, il est inutile de téléverser le formulaire de demande sur Coriandre. Celui-ci accompagne votre plan d'études réalisé sur ENScol.

9. J'ai un message d'erreur sur la responsabilité civile, je n'arrive pas à valider mon dossier.

Si vous aviez lu les guides, vous auriez vu que la responsabilité civile doit être positionné à « NON », ce qui ne vous exonère pas d'en avoir une puisqu'elle est obligatoire et vous sera systématiquement réclamé lors des demandes de convention de stage.